



Attestation d'examen pratique

Nous soussignés FCA, organisme d'audit agréé en application de l'article 26-3 de l'arrêté ministériel du 18 juin 1991 modifié, attestons que :

BEN YOUSSEF ADEL

A réalisé un examen pratique le :

01/02/2025

Cet examen pratique, portant sur un contrôle technique réalisé dans des conditions identiques à celles d'un contrôle technique périodique, sans toutefois que le procès verbal établi à l'issue de ce contrôle ne soit validé, à un résultat **favorable**.

Fait pour valoir ce que de droit.

Le 01/02/2025

JEREMIE CHEFDEVILLE

Auditeur technique

Texte simple

Rapport d'évaluation et d'examen pratique pour le contrôle de Véhicules Légers

En application des dispositions prévues par l'arrêté du 18 juin 1991 modifié



NOM DU CONTROLEUR	BEN YOUSSEF ADEL
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	092D1215 <i>Ben Youssef Adel</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	ABHB 105 RUE DE LYON 69470 - COURS LA VILLE
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S069Z355
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	01/02/2025
AUDITEUR TECHNIQUE	JEREMIE CHEFDEVILLE <i>Jeremie Chefdeville</i>

VÉHICULE SUPERVISÉ

N° d'immatriculation du véhicule : EE-120-ZA

Catégorie de véhicule : M1

Date de mise en circulation : 31/07/2003

Energie : GO

EVALUATION DES CONNAISSANCES

QUESTION	REPONSE CONTROLEUR	EVALUATION
	0.1.1.a.2	Juste
	6.1.1.a.2	Juste
	4.1.4.c.2	Juste
	6.2.6.b.2	Faux
	8.4.1.a.2	Juste

CONCLUSION DU RAPPORT

Nombre de non conformité mineure (NC)	0	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
--	----------	--	----------

Commentaires

DECISION : FAVORABLE

Règle de validation de l'évaluation technique : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable - Règle de validation de l'évaluation des connaissances : 2 Faux = avis défavorable
NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite
NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite

Rapport d'évaluation et d'examen pratique pour le contrôle de Véhicules Légers

Contrôleur : BEN YOUSSEF ADEL



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
GÉNÉRALITÉS		CONFORME
Préparation		CONFORME
SUIVI DU CONTRÔLE TECHNIQUE :	Fonction 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	Fonction 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	Fonction 2 - Direction	CONFORME
	Fonction 3 - Visibilité	CONFORME
	Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	Fonction 7 - Autres matériels	CONFORME
	Fonction 8 - Nuisances	CONFORME
	Fonction 10 - Véhicules de dépannage	
	Fonction 11 - Véhicules de transport sanitaire	
	Fonction 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile	
Fonction 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur		

Rapport d'évaluation et d'examen pratique pour le contrôle de Véhicules Légers

Contrôleur : BEN YOUSSEF ADEL



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
MODALITES FINALES		CONFORME